

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p style="text-align: right;">DE 2023-081</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p style="text-align: center;">SÉANCE du 11 décembre 2023</p>
---	--

L'an deux mil vingt-trois et le onze décembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 05 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Franck STARON, Christine NALLET, Valérie MOUTTE, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET

Absents excusés : Bernard BOUDOIRE, Florian MOLLIEUX

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

8.8 - Approbation d'un projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Robion, lieu-dit, Le Moutillon

Rapporteur : Monsieur Guy HOAREAU, adjoint

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de centrale photovoltaïque porté par la société Corsica Sole, sur la commune, lieu-dit, Le Moutillon, d'une puissance de 8,5 MWc (à titre indicatif) produisant environ 13 260 000 kWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique, hors chauffage, annuelle d'environ 7 800 personnes.

Il expose au Conseil Municipal les documents liés au projet (présentation, étude de faisabilité, plan d'implantation).

Il informe le Conseil Municipal sur la nécessité d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables en France. Ce projet représente un caractère d'intérêt général, puisqu'il permet d'augmenter la production locale d'électricité par l'utilisation d'une énergie renouvelable, l'énergie solaire et grâce à la présence d'un fort gisement solaire sur ce secteur.

Il informe le Conseil Municipal que la France était seule en Europe à ne pas avoir les 23% d'énergies renouvelables exigés par l'Union Européenne. Le président de la République a fixé des objectifs pour combler ce retard d'ici 2050 et atteindre la neutralité carbone : multiplier par dix la production d'énergie solaire pour dépasser 100 GW.

Il informe le Conseil Municipal sur la nécessité de définir des zones d'accélération propices aux installations d'énergies renouvelables, pour contribuer aux objectifs nationaux. En effet, la loi du 10 mars 2023 sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables confère aux collectivités locales un rôle important dans l'implantation des projets éoliens et photovoltaïques.

Il précise que le projet de centrale solaire au sol consiste en l'implantation de structures métalliques fixées au sol par un système de pieux battus, supportant un ensemble de panneaux photovoltaïques destinés à produire de l'énergie électrique et à l'injecter sur le réseau de distribution Enedis.

De plus, l'installation sera totalement démantelée et le site rendu à l'état initial à la fin de l'exploitation. Une provision pour le démantèlement sera constituée par la société d'exploitation pour couvrir les frais de travaux de remise en état du site.

Le site d'étude de la centrale solaire, qui s'étend sur environ 13 ha, est située lieu-dit Le Moutillon en zone Nev réservée à l'exploitation des énergies renouvelables, du PLU de la commune.

Une étude d'impact environnemental est en cours et l'implantation finale ainsi que les caractéristiques techniques du projet seront adaptées de manière à éviter, réduire ou compenser les impacts sur les milieux.

A l'issue des différentes études réalisées sur la faisabilité du projet et après obtention des autorisations d'urbanisme purgées de tous recours ainsi que l'obtention des autorisations préfectorales nécessaires, le Conseil Municipal pourrait être de nouveau saisi, pour mettre à disposition et intégrer, au projet, sous bail emphytéotique les parcelles du domaine privé de la mairie, référencées :

- AK 180 d'une superficie de 8 011 m²
- AK 153 d'une superficie de 3 806 m²
- AK 157 d'une superficie de 2 043 m²

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur ce projet afin que cette zone soit présentée au référent préfectoral, chargé de l'instruction, et intégrée dans la cartographie départementale.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (25 présents)

Approuve le projet de centrale solaire au sol sur le territoire de la commune de Robion, lieu-dit, Le Moutillon.

Autorise Corsica Sole à entreprendre les travaux et études nécessaires à la réalisation de la centrale solaire au sol, conformément aux règles d'urbanisme et aux réglementations en vigueur.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents requis pour la mise en œuvre du projet (les demandes de permis de construire et les demandes d'autorisations administratives.)

Communique la présente délibération aux services de l'État, à Corsica Sole, ainsi qu'aux partenaires concernés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

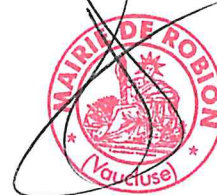
Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 12 décembre 2023
Le Maire,
Patrick SINTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20231212-DE_2023_081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023



La secrétaire de séance
Monique JOANNY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Monique JOANNY', written over a faint, larger version of the signature.